

# "My life, My Yoga "Concours par Vidéo-blogging

A l'occasion de la Sixième Journée Internationale du Yoga le 20 juin 2020, le Ministère de l'AYUSH, le Gouvernement de l'Inde et le Conseil Indien des Relations Culturelles (ICCR) organisent un concours mondial de vidéo-blogging intitulé "My life - My Yoga". Grâce au concours « My Life, My Yoga » par Vidéo-blogging, le Ministère Ayush et le Conseil Indien des Relations Culturelles souhaitent sensibiliser les gens au yoga et les encourager à se préparer et participer activement à la Journée Internationale du Yoga 2020 le 21 juin 2020.

## Règles et Directives pour les candidats

### **1. Directives de participation :**

- 1.1 Toutes les participations doivent être en vidéo numérique
- 1.2 Chaque participation doit porter sur le thème "My life, My yoga" ou "Jeevan Yoga".
- 1.3 Les vidéos des participants doivent être envoyées en utilisant l'une des méthodes expliquées aux points 1.4 à 1.8 afin de pouvoir être éligibles aux prix et récompenses.

#### **1.4 Directives pour la participation au concours MyLifeMyYoga2020**

- i. Visitez la page dédiée au concours à l'adresse suivante :  
<https://www.mylifemyyoga2020.com/home>
- ii. Remplissez vos coordonnées selon le formulaire prévu à cet effet
- iii. Téléchargez la vidéo directement ou donnez un lien vers votre vidéo téléchargée sur Facebook ou YouTube. Veuillez vous assurer que la vidéo est publique et téléchargeable.
- iv. Acceptez les conditions générales et cliquez sur "Envoyer".
- v. Notez le code de participant qui sera affiché une fois que votre soumission est réussie.

#### **1.5 Directives pour la participation sur la page du concours MyGov**

- i. Visitez la page dédiée au concours à l'adresse suivante :  
<https://innovate.mygov.in/my-life-my-yoga/>
- ii. Remplissez vos coordonnées selon le formulaire prévu à cet effet

- iii. Fournissez un lien vers votre vidéo téléchargée sur YouTube OU Facebook OU Instagram OU Twitter. Veuillez-vous assurer que la vidéo est publique et téléchargeable.
- iv. Passez en revue les conditions générales et cliquez sur "Envoyer".

### **1.6 Directives de participation sur Facebook**

- i. Aimez et suivez la page du Ministère AYUSH (<https://www.facebook.com/moayush/>) sur Facebook
- ii Le participant peut choisir l'une des deux options suivantes :
  - a) Téléchargez la vidéo sur sa page Facebook et taggez Ministère AYUSH (@ministryofayush) dans la description, et utilisez également le hashtag #MyLifeMyYoga<COUNTRY> et le hashtag de la catégorie selon le tableau ci-dessous Ex. #MyLifeMyYogaINDIA #FemaleAdult

Note: Le poste doit être public pour pouvoir participer au concours ;

**OU**

- b) Le participant peut poster la vidéo sur la page Facebook du Ministère AYUSH (<https://www.facebook.com/moayush/>) avec le hashtag #MyLifeMyYoga<COUNTRY> et hashtag de la catégorie selon le tableau ci-dessous Ex. #MyLifeMyYogaINDIA #FemaleAdult

*iii Conseil : Partagez le poste avec un maximum de personnes et obtenez un maximum de « j'aime » sur la vidéo.*

### **1.7 Directives d'inscription sur Instagram**

- i. Suivez la page du Ministère AYUSH sur Instagram (<https://www.instagram.com/ministryofayush/>)
- ii. Téléchargez la vidéo en tant que page vidéo IGTV et publiez votre profil Instagram. Note: Le profil Instagram doit être public afin de pouvoir participer au concours.
- iii. Taggez le Ministère AYUSH (@ministryofayush) dans la description et utilisez le hashtag #MyLifeMyYoga<COUNTRY> et le hashtag de catégorie selon le tableau ci-dessous. Ex. #MyLifeMyYogaINDIA #FemaleAdult
- iv. *Conseil : Partagez le message avec un maximum de personnes et obtenez un maximum de « j'aime » sur la vidéo.*

### **1.8 Directives de participation sur Twitter**

- i. Suivez la page du Ministère AYUSH sur Twitter (<https://twitter.com/moayush>)
- ii. Le participant téléchargera la vidéo sur son compte Twitter.

Note: Selon les directives relative à la vidéo sur Twitter, la vidéo ne doit pas dépasser 2:20 minutes. Le participant devra donc s'assurer que la pratique du yoga et le message de la vidéo (comme expliqué ultérieurement dans ce document) sont correctement saisis pendant ladite durée.

- iii Taggez le Ministère AYUSH (@moayush) dans la description et utilisez le hashtag hashtag #MyLifeMyYoga<COUNTRY> et le hashtag de catégorie selon le tableau ci-dessous Ex. #MyLifeMyYogaINDIA #FemaleAdult
- iv *Conseil:* Partager le poste avec un nombre maximum de personnes

## 1.9 Catégorie Hashtags

<b>Catégories Femmes</b>	<b>Catégorie Hashtag</b>
Jeunes ( moins de 18 ans)	#FemaleYouth
Adultes (18 ans et plus)	#FemaleAdult
Professionnels du yoga	#FemaleYogaProfessional
<b>Catégories Hommes</b>	<b>Catégorie Hashtag</b>
Jeunes (moins de 18 ans)	#MaleYouth
Adultes (18 ans et plus)	#MaleAdult
Professionnels Yoga	#MaleYogaProfessional

## 1.10 Candidats présélectionnés

- i. Le ministère peut contacter les candidats présélectionnés pour leur demander de fournir des précisions sur les catégories de prix et les données démographiques, si cela est jugé nécessaire. Veuillez noter que le ministère ne demandera aucune information confidentielle.
- ii. Les candidats sont priés de surveiller leur profil respectif sur les réseaux sociaux pour obtenir des instructions supplémentaires après leur participation jusqu'à l'annonce des gagnants.

## 2. Les critères d'admission :

Tout le monde est invité à participer à ce concours. Utilisez les hashtags appropriés en fonction de votre pays.

### 3. délais du concours :

- i. Vous pouvez télécharger les vidéos à partir du 31 mai 2020 à 14h00 IST. La date limite de participation est le 21 juin 2020 à 23h50 TSI. Afin de participer à ce concours, toutes les vidéos soumises conformément aux directives susmentionnées doivent être reçues avant cette date. Restez connecté au portail Yoga (<https://yoga.ayush.gov.in/yoga/>) pour plus de détails concernant la communication et la réception des prix.
- ii Le Ministère AYUSH / les missions indiennes dans différents pays contacteront les candidats présélectionnés pour vérifier toute information, si nécessaire. Les vidéos sélectionnées seront annoncées et taggées sur la plateforme des réseaux sociaux où elles ont été téléchargées.

### 4. Directives sur le contenu de la vidéo:

- i. Les participants ne doivent pas divulguer leur identité personnelle dans la vidéo créée (nom, caste, pays, etc.).
- ii. Il est souhaitable que la vidéo soit réalisée en mode paysage.
- iii. Les participants sont tenus de réaliser une vidéo sur les pratiques yogiques d'une durée maximale de 3 minutes.
- iv. Le participant peut judicieusement inclure dans cette durée de 3 minutes la vidéo de 3 pratiques yogiques (kriya, asana, pranayama, bandha ou mudra) et un court message vidéo/description sur la façon dont lesdites pratiques yogiques ont influencé sa vie.

### 5 Les catégories de Récompenses et Prix :

- i. On propose d'organiser le concours en six catégories comme ci-dessous

N°.	Catégories Femmes	N°.	Catégories Hommes
1.	Jeunes (moins de 18 ans)	4.	Jeunes (moins de 18 ans)
2.	Adulte (18 ans et plus)	5.	Adulte (18 ans et plus)
3.	professionnels du Yoga	6.	Professionnels du Yoga

- ii Les gagnants seront annoncés dans les six catégories susmentionnées. Pour le concours, le terme "professionnel du yoga" est défini comme suit : "Un formateur/instructeur du yoga certifié par des institutions du yoga reconnues dans leur pays ou par des organismes de certification, ou qui se consacre à l'enseignement/la formation/l'instruction du yoga en tant que

profession ou pour gagner sa vie. Une personne titulaire d'une licence ou du troisième cycle en yoga et/ou en naturopathie délivré par des universités reconnues ou des institutions sous la tutelle des universités sera également appelée un professionnel du yoga dans le cadre du présent concours. La tranche d'âge des professionnels du yoga est de 18 ans ou plus au moment de la soumission de leur candidature» :

- iii Tout participant qui soumet une inscription dans une catégorie autre qu'une catégorie "Professionnels du yoga" sera considéré comme s'engageant à ne pas être un professionnel du yoga.
- iv L'Ambassade sélectionnera trois gagnants dans chaque catégorie du concours qui figureront ensuite dans la liste des candidatures pour l'évaluation globale et qui sera coordonnée par le Ministère AYUSH

#### **En Général les prix sont :-**

- a. Premier prix – 2500 \$
  - b. Deuxième prix – 1500 \$
  - c. Troisième prix – 1000 \$
- iv. Restez connecté au portail du yoga (<https://yoga.ayush.gov.in/yoga/>) et les pages des réseaux sociaux du Ministère AYUSH pour plus de détails sur la communication et la réception des prix.

### **6. Le processus d'évaluation :**

L'évaluation se fera en deux étapes, à savoir la présélection et l'évaluation finale. Les candidatures seront présélectionnées sur la base des directives relatives aux vidéos par le comité d'évaluation et les gagnants seront sélectionnés à partir de la liste de présélection par un jury composé de grands experts du yoga.

### **7. Confidentialité:**

Vos informations personnelles resteront confidentielles. Les annonces ne révéleront que l'identité des gagnants du concours, telles que le nom, l'âge, le sexe, la catégorie de prix et la ville. Le consentement des participants pour l'utilisation de leurs vidéos par le Ministère AYUSH pour toute activité promotionnelle future, est inhérent et inclus dans leur acte de soumission de leurs contributions à ce concours.

### **8 Autres termes et conditions :**

- i. Les vidéos téléchargées doivent être strictement conformes à ces directives.

- ii. Les images/mots qui sont erronés et trompeurs, et qui peuvent provoquer des attitudes communautaires, obscurantistes, anti-scientifiques et antinationales, rendront la participation susceptible d'être disqualifiée.
- iii. La personne ou les personnes figurant sur la vidéo doivent être vêtues convenablement.
- iv. La présentation d'actes obscènes et d'expositions jugées indécentes sera disqualifiée
- v. Un candidat sera disqualifié du concours s'il/s'elle s'avère qu'il/qu'elle tente influencer un membre du jury en écrivant des lettres, envoyant des courriers électroniques, passant des appels téléphoniques, s'approchant en personne ou par toute autre activité similaire à ce propos.
- vi. Tout candidat qui fait une fausse déclaration d'âge sera disqualifié.
- vii. Les décisions du comité de sélection et du jury sont définitives et contraignantes pour tous les participants. Le jury peut demander au participant des éclaircissements sur tout aspect (y compris l'âge) d'une inscription, et si ces éclaircissements ne sont pas fournis dans le délai imparti, l'inscription pourrait être disqualifiée.
- viii. Les proches des employés travaillant au sein du Ministère AYUSH et de ses organismes autonomes ne seront pas pris en compte pour le prix.
  
- ix. Les vidéos fournies par le candidat seront considérées comme confidentielles et ne seront utilisées que pour le concours ou tout autre but promotionnel par le Ministère AYUSH. **Les candidats peuvent comprendre que leur consentement à l'utilisation de leurs vidéos par le ministère AYUSH pour toute activité promotionnelle future est inhérent et inclus dans leur acte de soumission de leurs contributions à ce concours.**
  
- x. Les participants âgés de moins de 18 ans peuvent obtenir le login ID créé par les parents et obtenir également l'autorisation de leurs parents pour participer à cette catégorie.
  
- xi. Tout litige découlant du concours sera réglé devant les tribunaux de Delhi.
  
- xii. **Les candidats présélectionnés devront fournir des informations supplémentaires sans lesquelles ils ne pourront pas être pris en considération pour le prochain cycle d'évaluation.**
  
- xiii. Tout en fournissant les informations relatives aux inscriptions sur la liste de présélection, telles que demandées par le Ministère AYUSH/les missions indiennes concernées dans d'autres pays, le candidat doit s'assurer que son adresse postale complète, son adresse électronique, son numéro de téléphone, son numéro de téléphone portable et son numéro de fax (s'il en a) sont dûment fournis.
  
- xiv. Le coût de réalisation de la vidéo est à la charge du candidat et AUCUN remboursement ne sera effectué par le Ministère AYUSH.
  
- xv. Les participants qui soumettent les vidéos au concours sont les seuls responsables de la réglementation relative aux droits d'auteur, le cas échéant. **Leur engagement à ce que les vidéos ne portent aucune atteinte au droit d'auteur ou à la propriété intellectuelle, est inhérent et inclus dans leur acte de soumission de leur participation à ce concours.**